

Convention du 4 juin 1954 sur les facilités douanières en faveur du tourisme

RS 0.631.250.21; RO 1958 732

I

Champ d'application de la convention le 28 mai 2004, complément¹

Etats parties	Ratification		Entrée en vigueur	
	Adhésion (A)	Déclaration de succession (S)		
Bosnie et Herzégovine	1 ^{er} septembre	1993 S	6 mars	1992
Bulgarie ²	7 octobre	1959 A	5 janvier	1960
Chine				
Hong Kong	6 juin	1997	1 ^{er} juillet	1997
Macao	19 octobre	1999	20 décembre	1999
Croatie	31 août	1994 S	8 octobre	1991
Finlande*	21 juin	1962 A	19 septembre	1962
Serbie-et-Monténégro	12 mars	2001 S	27 avril	1992
Slovénie	6 juillet	1992 S	25 juin	1991

* Réserves et déclarations
Les réserves et déclarations ne sont pas publiées au RO, à l'exception de celles de la Suisse. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://untreaty.un.org/> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

II

Retrait de l'accord

Singapour

Le 3 novembre 1999 le Singapour s'est retiré de l'accord. Le retrait a pris effet le 3 février 2001.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 1975 1245, 1982 1443, 1983 1320 et 1987 1023.

² Publication afin de mentionner le retrait total des réserves, déclarations et objections de cet Etat.

